

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 21 novembre 2014 à 20h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. DE SOUSA Claude arrive à 22 heures au point 4 , Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, .

Absents excusés :

M. BIANCHI Bruno donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. DE SOUSA Claude donne procuration à M. Stéphane ROMANO (valable pour les points 1-2-3)

M. PERIAT Fabrice donne procuration à M. GROSJEAN Hervé

M. BESANCON Germain donne procuration à Mme GRUSS Virginie

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme Virginie GRUSS est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 – Approbation du PV conseil du 13 octobre 2014

2 – GrDF : Convention Compteur Gaz Communicant

3 – Taxe d'aménagement

4 – Convention de déneigement pour les voies communales

5 – Conseil Général : demande d'aide financière suite au Plan de soutien à l'activité du BTP dans le Territoire de Belfort

6 – Intégration de voirie dans le domaine public communal

7 – SIAGEP : sauvegardes externalisées Kiwibackup

8 – CAB : transfert de compétence Enseignement Supérieur et Recherche

9 – Subventions aux Associations

10 – Subventions aux Ecoles du RPI

11 – Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveurs pour la commune

12 – DIA

13 – Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 13 octobre 2014

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 13 octobre 2014.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014.

2 – GrDF : Convention Compteur Gaz Communicant

M. le Maire expose : lors du précédent conseil M. Gilles LELIEVRE Conseiller Collectivités Territoriales à GrDF était venu présenter le projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel. Ce projet intitulé « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

· Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;

· L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite :

· Le remplacement des compteurs de gaz existants ;

· L'installation sur des points hauts des concentrateurs (antennes)

M. Germain BESANCON a fait part à M. le Maire de son inquiétude sur les émanations électromagnétiques néfastes pour la santé.

- Dans l'immédiat GrDF demande à la commune l'autorisation d'installer des antennes sur les bâtiments publics de la Mairie et du Cla, cet accord se fera à l'appui d'une convention liant la Commune et GrDF.

- Dans un second temps, GrDF présentera le projet définitif suivant l'évolution du projet concernant la réalisation des installations techniques et le déploiement du compteur GAZPAR sur le territoire de la commune.

M. le Maire rappelle que la convention est conclue pour une durée de 20 ans (durée de vie des équipements techniques). Il signale que selon les directives européennes, en 2020 les communes devront obligatoirement être équipées de compteurs « Gazpar ».

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de la convention de partenariat,

Après débat et ayant entendu les explications du Maire ;

Le Conseil par :

14 Pour et 1 Contre (Germain BESANCON)

- approuve les termes de la convention à intervenir avec GrDF
- autorise le Maire à signer cette convention

3 – TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire expose : depuis la nouvelle réforme de la fiscalité de l'urbanisme en 2010, la taxe d'aménagement remplace la TLE (taxe locale d'équipement). Le conseil municipal en 2011 n'avait pas modifié l'ancien taux de la TLE et avait donc fixé cette taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble des constructions. Depuis la loi de finances de 2014, le conseil municipal peut exonérer de taxe d'aménagement (partiellement ou totalement) les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le conseil décide par

15 Pour :

- d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin
- de ne pas modifier les autres termes de la délibération de 2011 à savoir :
 - de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 %
 - d'exonérer de la taxe d'aménagement les logements sociaux.

4 – Convention de déneigement pour les voies communales

(M. Claude DE SOUSA arrive à 21 heures)

M. le Maire rappelle le courrier reçu de M. Courbot, agissant en qualité du GAEC Festilait, signalant qu'il ne voulait plus effectuer le service de déneigement pour la commune. Après de multiples démarches auprès des agriculteurs du secteur et autres (entreprises, sociétés), seule l'entreprise CESCO propose d'effectuer les tournées de déneigement sur le territoire de la commune.

Les tournées seront effectuées comme auparavant sur les voiries communales, la rue du Vieux Moulin et l'accès aux bâtiments communaux seront dégagées en priorité. L'Impasse des Roches étant privée ne sera pas dégagée au terme de la convention. Les riverains pourront être servi en dernier lieu et après entente avec l'entreprise. Il est proposé de fixer des piquets aux endroits délicats (relèvement de la chaussée...) afin que le chauffeur n'abîme pas le matériel, chaussées et emprises. L'entreprise interviendra sur demande du Maire. La convention proposée liant l'entreprise et la commune est conclue pour la période hivernale 2014/2015.

Après avoir présenté les termes de la convention pour le déneigement des rues communales, liant la commune et l'entreprise CESCO, M. le Maire propose au Conseil de valider la convention et ses annexes pour la saison hivernale 2014/2015.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des élus, autorise le Maire à signer la convention de déneigement.

5 - Conseil Général : demande d'aide financière suite au Plan de soutien à l'activité du BTP dans le Territoire de Belfort

M. le Maire fait part au conseil du courrier émanant du Président du Conseil Général concernant le plan régional de soutien à l'activité du BTP.

Ce plan consiste à relancer les carnets de commande des entreprises du bâtiment et des travaux publics, par la mise en place de dispositifs exceptionnels d'accompagnement et d'aides financières aux communes et communautés en faveur de l'investissement rural, dans le cadre de conventions signées entre la Région et les Départements. En particulier, le financement d'opérations ayant trait à l'accessibilité des bâtiments publics, à la voirie communale. Le montant maximum pouvant être accordé pour des travaux de voiries s'élève à 40 % du montant HT.

M. le Maire propose au Conseil d'effectuer des travaux afin d'élargir des trottoirs Avenue d'Alsace, et d'abaisser les bordures de trottoirs à l'angle de la rue des Fleurs-Grande Rue (mise aux normes PMR). Le coût des travaux sont estimés à 3 423.50 € HT selon devis de l'entreprise PICHON.

En ce qui concerne l'accès pour se rendre au monument aux morts, le Maire propose au Conseil de réaliser un escalier accessible depuis le parking situé à côté de l'atelier communal rue de la Baroche. Il présente le projet intégrant cet escalier.

M. Nacer BOUDJEMA soumet l'obligation de fixer une rampe sur les deux côtés de l'escalier. Le devis est estimé à environ 7 700 € pour la réalisation de cet escalier de 2 mètres de large.

M. le Maire rappelle qu'il était prévu également de réaliser des travaux pour mettre aux normes PMR le quai de bus situé rue de la Baroche (devant l'atelier communal).

Ayant entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'engager ces travaux de voirie pour la mise aux normes PMR rue des Fleurs, Avenue d'Alsace, et rue de la Baroche.
- d'engager les travaux pour la réalisation d'un escalier accessible rue de la Baroche pour se rendre au monument aux morts.
- de solliciter une aide financière au taux maximum selon le plan régional de soutien à l'activité du BTP pour l'ensemble de ces travaux.

6 – Intégration de voirie dans le domaine public communal

M. le Maire expose : par acte notarial, la voirie située rue de la Jaïmont, de 95 mètres de long, a été reprise par la commune, il est nécessaire maintenant de l'intégrer dans la voirie du domaine public communal.

Toutes les voies communales doivent être inscrites sur le tableau communal, pour transmission aux services fiscaux. Il s'avère que la voirie située rue du Vieux Lavoir n'est pas intégrée en totalité, il manque 74 mètres de long.

Après débat, le conseil municipal, décide d'intégrer dans le domaine public communal la rue de la Jaïmont et de réintégrer dans le tableau de classement des voies communales la totalité de la rue du vieux lavoir.

7 – SIAGEP : sauvegardes externalisées Kiwibackup

M. le Maire expose : le SIAGEP propose de sauvegarder les données externalisées sur un serveur intitulé Kiwibackup permettant de sauvegarder plus de GO, le coût de cette nouvelle prestation est de 48.75 € annuelle. En attente d'informations, le conseil ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat, ce point est reporté lors d'un prochain conseil.

8 – CAB : transfert de compétence Enseignement Supérieur et Recherche

M. le Maire expose : la CAB vient de nous adresser un courrier nous demandant le transfert de compétences enseignement supérieur et recherche.

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est un enjeu de première importance pour le bassin industriel du Nord Franche-Comté. La présence de trois groupes industriels mondiaux, Général électrique, Alstom, Peugeot-Citroën et d'un tissu dynamique de PME/PMI constitue un levier puissant pour notre développement économique et pour l'emploi. Il est

important de maintenir un lien étroit entre l'industrie, la formation, et la recherche afin de développer la compétitivité de notre territoire et de favoriser l'innovation.

La CAB propose de soutenir le développement des établissements, les projets dont ils sont acteurs..., A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'autoriser le transfert de la compétence enseignement supérieur et recherche à la CAB.

9 – Subventions aux Associations

Le Maire expose : je vous présente les différentes demandes de subventions reçues par les associations. Chaque année la commune attribue des subventions principalement aux associations locales.

Après avoir étudié les demandes de subvention, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- ADCLR : 500 € association Denneysienne – animations village
- Amis de l'orgue : 100 € le but de cette association étant de réhabiliter l'orgue classé au patrimoine de l'église appartenant aux communes de la Baroche.
- Souvenir Français : 50 € pour l'entretien des tombes
- Sécurité routière : 50 € interventions sécurité bus dans les écoles.

10 – Subventions aux écoles du RPI

M. le Maire expose : je vous propose de reconduire les mêmes subventions que l'année précédente, 9 € par enfant pour la fête de Noël, et 30 € par enfant pour les activités pédagogiques. La commune de Phaffans reconduit les mêmes sommes pour 2014-2015.

A l'unanimité, le Conseil décide d'allouer aux écoles élémentaires du RPI Denney/Phaffans, une subvention de 9€ pour la fête de Noël et 30€ pour les activités pédagogiques par enfant de Denney fréquentant ces écoles.

11 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveurs pour la commune

M. le Maire fait part au conseil du courrier reçu du trésorier de Valdoie, concernant le versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2013. Le conseil doit délibérer pour fixer un taux pour l'indemnité de conseil qui se calcule sur la moyenne des dépenses d'investissement des 3 dernières années.

Il propose de fixer l'indemnité à 100 %, et précise qu'en matière budgétaire nous avons besoin quelques fois d'avoir des conseils de la part de notre trésorier.

Après débat, le Conseil par

6 POUR (M. Jean-Paul MORGEN - M. Bruno BIANCHI - M. Jean-Claude OTTIGER – M. Bertrand PAILLARD – M. Nacer BOUDJEMA – M. Germain BESANCON)

6 CONTRE (Mme GARCIA Sylvie – Mme Virginie GRUSS – M. Hervé GROSJEAN – M. Sylvain FLEURY - M. PERIAT Fabrice - M. Jérémy ROBEZ-MASSON)

3 ABSTENTIONS (Mme SCANZI Sylvie – M. Claude DE SOUSA – M. Stéphane ROMANO)

Décide de fixer le taux d'indemnité à 100 % pour la gestion 2013 effectuée par M. Freyburger.

12 – DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section A n° 437-434 60 Avenue d'Alsace à DENNEY d'une surface totale de 3 ares 87 ca. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

- La vente d'un immeuble non bâti, cadastré section ZD n° 167-171 Rue des Roseaux lieudit Sur le Chemin de l'Etang et Trou Jarot à DENNEY d'une surface totale de 9 ares 14 ca. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section A n° 431-434 60 F Avenue d'Alsace à DENNEY d'une surface totale de 9 ares 74 ca. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

13 – Questions et informations diverses

- Repas des anciens : le 14 décembre 2014

Les membres du conseil et du CCAS ont choisi de servir un repas Franc-Comtois – bûche de Noël fabrication maison – produits locaux

- Périscolaire : suite au départ du Directeur, il est nécessaire de réorganiser les services, si la commune ne trouve aucun remplaçant pour le poste de Directeur avec les diplômes requis, la commune sera dans l'obligation de fermer les services.

M. le Maire fait part au conseil des différentes questions et informations relevées lors de la rencontre avec les parents d'élèves et des élus de la commune.

M. le Maire va demander à rencontrer les services de jeunesse et sports pour signaler la situation.

Dans cette attente Madame COREIA fera fonction de Directrice.

- samedi 22 novembre 2014 : opération 1 enfant 1 arbre - à 10 heures plantation des arbres par les enfants sur le site dit « Verger de la maraude ».

- l'équipe théâtrale d'Anjoutey va organiser trois spectacles au CLA courant avril 2015

- le restaurant anciennement « la table d'Alexandre » sera ouvert le 1^{er} décembre 2014 sous l'enseigne « Mémé Liesel »

La séance est levée à 23h45

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie